

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.09.16-05****ACTE : 3.5.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 16 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD , MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration: MMES GAUCHET ET BOURCIER à MME BASSO-GUICHARD et MME LARONDE à MME MAZILLE, MME NEGRE à M. LE MOING
LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 permet à un conseiller d'être porteur de deux pouvoirs.

Excusé / Absent: MME DENIS , et MRS BADOE, BAÏADA,
Secrétaire : MME BASSO-GUICHARD

Date de la convocation : 09/09/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL DIT 10 RUE DE LA MAIRIE A L'ASSOCIATION LES AMIS DES CHATS**

Monsieur le Maire signale au conseil que suite à l'arrêt de l'activité de M. Antigny, Mme Yolande BISHOP, présidente de l'association Les Amis Des Chats, demande la mise à disposition de l'étage du local 10 rue de la Mairie pour l'utiliser comme espace de stockage.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association **LES AMIS DES CHATS** en mettant gratuitement à sa disposition l'étage inoccupé du local en complément du rez-de-chaussée dont l'association est déjà utilisatrice.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la nouvelle convention avec l'association Les Amis des Chats.
Monsieur le Maire propose également de facturer la perte des clés des salles pour un montant de 30 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :

- 3 voix pour : Frédéric BERTHAUX François LE MOING- et Carole NEGRE,
- 2 voix contre : Jean-Claude CAM et Fernand ZULIAN,

- 7 abstentions : Claire BASSO-GUICHARD, Nicole BOURCIER, Marie GAUCHET, Hugues GERVAIS, Marie-Laure MAZILLE, Isabelle LARONDE et Jean-Franck PIERASCO :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association **LES AMIS DES CHATS**, pour la mise à disposition du local 10 rue de la mairie afin d'être utilisé comme boutique en rez-de-chaussée et comme espace de stockage à l'étage ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING